la cgt
ÉDUC' ACTION
Académie de Créteil

Mise à jour Juin 2017

Grilles indiciaires et de recrutement des contractuel.les appliquées dans l'académie de Créteil

LES GRILLES INDICIAIRES

Les deux catégories 1ère, 2ème catégorie de classement comprennent 18 échelons pour la 1ère catégorie et 13 échelons pour la 2ème catégorie

Le traitement mensuel brut est directement proportionnel à l'indice net. Valeur du point d'indice net depuis le 1er février 2017 : 4,686 euros (valeur gelée jusqu'en 2016 par les gouvernements successifs, légèrement augmenté en 2017).

Perte du pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000

14%

1ère catégorie

Niveau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
indice	367	388	410	431	453	475	498	523	548	573	598	623	650
Traitement net mensuel	1377,70	1456,53	1539,12	1617,95	1700,54	1783,12	1869,46	1963,31	2057,16	2151,01	2244,86	2338,71	2440,07

14	15	16	17	18
680	710	741	783	821
2552,68	2666,92	2787,35	2950,51	3098,12

A votre traitement mensuel s'ajoute l'indemnité de résidence (43,47 euros pour la zone 3), le supplément familial de traitement ainsi que l'ISOE ou ISAE ou encore des indemnités spéciales comme professeur principal ou éducation prioritaire ...

Tou.tes les contractuel.les en poste dans l'académie de Créteil acquièrent **un échelon supplémentaire dans leur catégorie au bout de 3 ans** de service effectif dans l'académie. Cet avancement se fait normalement automatiquement par le Rectorat mais souvent des erreurs de calculs retardent cette promotion : il ne faut pas hésiter à nous contacter pour faire régulariser votre indice et donc votre traitement.

2ème catégorie

Niveau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
indice	321	337	354	372	389	407	425	457	489	521	553	585	620
Traitement net mensuel	1205,01	1278,36	1342,84	1411,12	1475,61	1528,45	1609,21	1730,38	1851,54	1972,70	2093,87	2215,03	2347,56

CLASSEMENT ET RECRUTEMENT

Enseignement général 1er degré et 2nd degré

Le classement dans la catégorie et le niveau se fait en fonction des diplômes. Les professeur. es des disciplines générales de la voie professionnelle du lycée sont automatiquement en 1ère catégorie (voir la grille de l'enseignement en voie professionnelle).

Contractuel.le de 2ème catégorie

BAC + 2 (DEUG, DUEL, DUES, DEJG, DEEG) Ainsi que les titulaires des diplômes de sortie délivrés par l'une des écoles d'arts appliqués ou l'une des écoles supérieures d'arts appliqués.
Indice net de recrutement : 337 (niveau 2)

Contractuel.le de 1ère catégorie

1/ titulaires d'un BAC + 3 (licence)
Indice net de recrutement : 410 (niveau 3)

2/ titulaires d'un BAC + 4 (maîtrise, master 1)
Indice net de recrutement : 431 (niveau 4)

3/ titulaires d'un BAC + 5 (DESS, DEA, DECS, master 2)
Ainsi que les titulaires d'un titre d'ingénieur autre que ceux requis pour la 1ère catégorie et obtenu auprès de l'une des écoles ou établissement habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur par la commission du titre d'ingénieur, titulaires du diplôme de l'école du haut enseignement commercial (HEC-JF), titulaires du diplôme d'architecte, titulaires du diplôme d'études comptables supérieures.
Indice net de recrutement : 453 (niveau 5)

4/ titulaires d'un Doctorat d'Etat, diplôme de 3ème cycle
Titulaires d'un doctorat d'état ou d'université, titulaires du diplôme de l'école des chartes, titulaires du diplôme de l'ESSEC, titulaires du diplôme d'expert-comptable ou d'expertise comptable, les ingénieurs diplômés de polytechniques, ponts et chaussées, l'école des mines de Paris, de St Cyr...
Indice net de recrutement : 475 (niveau 6)

Enseignement technologique

Le classement dans la catégorie et le niveau se fait en fonction des diplômes et à l'expérience professionnelle antérieure acquise hors enseignement

Contractuel.le de 2ème catégorie

Titulaires BAC + 2 (DEUG, DUEL, DUES, DEJG, DEEG) ainsi que les titulaires des diplômes de sortie délivrés par l'une des écoles d'arts appliqués ou l'une des écoles supérieures d'arts appliqués.

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	389 (niveau 5)
de 5 à 10 ans	489 (niveau 9)
plus de 10 ans	553 (niveau 11)

Contractuel.le de 1ère catégorie

1/ titulaires d'un BAC + 3 (licence)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	410 (niveau 3)
de 5 à 10 ans	498 (niveau 7)
plus de 10 ans	573 (niveau 10)

2/ titulaires d'un BAC + 4 (maîtrise, master 1)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	431 (niveau 4)
de 5 à 10 ans	498 (niveau 7)
plus de 10 ans	573 (niveau 10)

3/ titulaires d'un BAC + 5 (DESS, DEA, DECS, master 2)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	453 (niveau 5)
de 5 à 10 ans	523 (niveau 8)
plus de 10 ans	598 (niveau 11)

4/ titulaires d'un Doctorat d'Etat, diplôme de 3ème cycle
Titulaires d'un doctorat d'état ou d'université, titulaires du diplôme de l'école des chartes, titulaires du diplôme de l'ESSEC, titulaires du diplôme d'expert-comptable ou d'expertise comptable, les ingénieurs diplômés de polytechniques, ponts et chaussées, l'école des mines de Paris, de St Cyr...

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	475 (niveau 6)
+ de 5 ans	598 (niveau 11)

Enseignement en voie professionnelle

Pour les matières professionnelles, le classement dans la catégorie et le niveau se fait en fonction des diplômes et à l'expérience professionnelle antérieure acquise hors enseignement. Pour les matières générales, seuls les diplômes sont pris en compte.

Tou.tes les contractuel.les de la voie professionnelle sont en 1ère catégorie.

1/ Titulaires d'un BAC, CAP, BEP, BT

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	367 (niveau 1)
de 5 à 10 ans	453 (niveau 5)
plus de 10 ans	548 (niveau 9)

2/ Titulaires BAC + 2 (DEUG, DUEL, DUES, DEJG, DEEG)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	388 (niveau 5)
de 5 à 10 ans	498 (niveau 7)
plus de 10 ans	573 (niveau 10)

3/ titulaires d'un BAC + 3 (licence)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	410 (niveau 2)
de 5 à 10 ans	498 (niveau 7)
plus de 10 ans	573 (niveau 10)

4/ titulaires d'un BAC + 4 (maîtrise, master 1)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	431 (niveau 4)
de 5 à 10 ans	498 (niveau 7)
plus de 10 ans	573 (niveau 10)

5/ titulaires d'un BAC + 5 (DESS, DEA, DECS, master 2)

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	453 (niveau 5)
de 5 à 10 ans	523 (niveau 8)
plus de 10 ans	598 (niveau 11)

6/ titulaires d'un Doctorat d'Etat, diplôme de 3ème cycle

Titulaires d'un doctorat d'état ou d'université, titulaires du diplôme de l'école des chartes, titulaires du diplôme de l'ESSEC, titulaires du diplôme d'expert-comptable ou d'expertise comptable, les ingénieurs diplômés de polytechniques, ponts et chaussées, l'école des mines de Paris, de St Cyr...

Expérience pro	Indice net de recrutement
- de 5 ans	475 (niveau 6)
+ de 5 ans	598 (niveau 11)

CONTACTEZ NOUS !

Pour défendre vos droits prenez contact avec la CGT !

Seine-et-Marne CGT-Éduc'Action 77 :
15 rue Pajol 77 007 Melun cedex
Tel : 01 64 14 25 85 mail : 77@cgteduccreteil.org

Seine-Saint-Denis CGT-Éduc'Action 93 :
9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis
Tel : 01 55 84 41 02
mail : 93@cgteduccreteil.org

Val-de-Marne CGT-Éduc'Action 94 :
11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex
Tel : 01 41 94 94 25
mail : 94@cgteduccreteil.org

Pour contacter les élu.es non-titulaires : 06 58 86 53 76.

RECLASSEMENT

Suite à la mise en place de ces nouvelles grilles indiciaires les contractuel.les déjà en poste vont se voir appliquer une procédure de reclassement. Soyez vigilant.e pour faire respecter vos droits.

Reclassement dans les nouvelles catégories

Les catégories passant de trois à deux et les modalités ayant changé, les agents contractuels sont reclassés dans une des deux catégories.

Les agents non titulaires relevant de la voie professionnelle sont tous classés dans la nouvelle 1ère catégorie.
Pour l'enseignement général (1er ou 2nd degré) ou technologique, les agent détenant un bac +3 ou plus sont classés dans la nouvelle 1ère catégorie, les autres (bac+2) en 2ème catégorie.

ex : Un.e professeur.e contractuel.le en enseignement professionnel anciennement classé dans la 3ème catégorie diplômé d'un bac est reclassé dans la 1ère catégorie. Un.e professeur.e contractuel.le en enseignement général anciennement classé.e dans la 3ème catégorie diplômé d'un bac+2 est reclassé.e dans la 2ème catégorie.

Reclassement indiciaire ou de niveau

Une fois reclassé dans la bonne catégorie, l'agent contractuel se voit attribuer un indice correspondant à un niveau (ancien échelon). L'agent est reclassé dans le niveau correspondant égal à son indice antérrieur ou directement supérieur. Les agents anciennement en 2ème catégorie et reclassé en 1ère catégorie retrouveront bien souvent le même indice car ces deux grilles correspondent dans la plupart des situations.

ex : Un.e professeur.e contractuel.le en enseignement professionnel anciennement échelon 5 et Indice 389 est reclassé.e niveau 3 et Indice 410. Un.e professeur.e d'enseignement général anciennement à l'échelon 6 et indice 475 sera reclassé.e dans le niveau 6 qui correspond lui aussi à l'indice 475.

Procédure de rattrapage exceptionnelle.

Les grilles au recrutement ayant augmenté, une procédure de rattrapage est organisée.

Tou.tes les contractuel.les sont augmenté.es d'un niveau supplémentaire au 1er septembre 2017.

Selon les situations cette augmentation s'effectue de deux manières :

Avec conservation d'ancienneté pour les non-titulaires **de moins de trois ans dancienneté** au 1er septembre 2017. Ex : un.e professeur.e contractuel.le embauché.e le 1er avril 2015 bénéficira d'un niveau supplémentaire en septembre 2017 et aura sa promotion «classique» le 1er avril 2018 (3 ans après sa date d'embauche si service continu).

Sans conservation d'ancienneté pour les non-titulaires ayant **plus de trois ans d'ancienneté** au 1er septembre 2017. ex : Un.e professeur.e contractuel.le embauché.e le 1er septembre 2013 a bénéficié d'une promotion indiciaire le 1er septembre 2016, à la rentrée 2017 il bénéficiera d'une nouvelle promotion «exceptionnelle». En revanche, il perd son ancienneté puisque sa prochaine promotion classique sera calculée dorénavant à compter du 1er septembre 2017 et non du 1er septembre 2016.

La CGT a dénoncé ce traitement inégalitaire des collègues, certain.es vont gagner quasiment 3 ans alors que certain.es presque rien. Nous avons revendiqué la conservation de l'ancienneté pour toutes les promotions dite exceptionnelles.

4 grille NT juin 2017

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: ☐ Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) ..... Prénom :.....
Tel : ..... Mel : .....
Adresse : .....
Code postal : .....Commune : .....
Lieu d'exercice : .....

Retour à CGT Educ'Action académie de Créteil, maison des syndicats, 11 rue des archives 94000 Créteil